

PROGRAMME DE FORMATION DU CQP-APS (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE) DES AGENTS DE PREVENTION ET DE SECURITE

Public : - 14 stagiaires maximum

- Toute personne exerçant ou souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée
- Nouveaux embauchés à partir de janvier 2008
- Personnels n'ayant pas cumulés 1607 h00 en entreprise


Durée : 140h00 SST et module incendie inclus.

Pré requis

- Casier judiciaire vierge de moins de 3 mois
- Evaluation à la capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante
- Savoir lire, écrire et parler la langue Française

Etre en possession du N° d'autorisation préalable ou provisoire délivré par la préfecture (Décret 2009-137 du 09/02/09).

FORMATION		
	• Déontologie et qualités propres de l'agent de sécurité	
	• Les services de Police Nationale et de Gendarmerie	
	• Information sur le cadre légal de la profession	
	• Information sur les articles du Code Civil	
	• Information sur la notion d'armes	
	• Information sur le Code de Procédure Pénal	
	• Accueil et contrôle d'accès	
	• Prise en compte d'un PC de sécurité	
	• Les consignes	
	• Information sur la gestion des clés	
	• Information sur le compte-rendu	
	• Le circuit de vérification	
	• Information sur les systèmes d'alarme	
	• La gestion des conflits	
	• Notion informatique	
	• Incendie	
	• Sauveteur Secouriste du Travail	
	• La palpation de sécurité	
	• L'évènementiel	

EXAMEN		
Epreuve écrite	QCM de 40 questions	1h00 environ
Epreuve pratique	Ronde avec anomalie	15 min environ
VALIDATION		
 Certificat de Qualification Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité Validité Nationale		